

# Nombre de conseils en éco-rénovation et en restauration du patrimoine bâti apportés aux porteurs de projets

## Description

Cet indicateur précise le nombre de conseils donnés au grand public par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les Espaces Info Energie présents sur le territoire du Parc, Maisons paysannes de France, les CAUE et la Fondation du patrimoine.

Il s'agit de conseils donnés au grand public (particuliers et élus habitant le territoire du Parc) ayant un projet en éco-rénovation et/ou restauration.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau...).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci s'opère dans le respect de l'histoire et des caractéristiques architecturales du bâtiment.

Somme du nombre de conseils donnés au grand public (particuliers et élus habitant le territoire du Parc) ayant un projet en éco-rénovation et/ou restauration.

## Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et matériaux inadaptés et la non prise en compte ou reconnaissance de l'intérêt patrimonial de certains bâtis.

Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

En 2013, **340 conseils** ont été donnés.

En 2014, **71 conseils** ont été donnés.

En 2015, **90 conseils** ont été donnés.

En 2016, **282conseils** ont été donnés.

# Limites d'interprétation

cet indicateur dépend en partie de sources extérieures au Parc. C'est pourquoi il pourrait ne pas être toujours exhaustif

## Résultats



Source : PNRCMO

Espaces infos

Maisons paysannes de France 62 et 59

CAUE 62

100 maîtres d'ouvrages impliqués dans des projets de restauration ou d'éco-rénovation

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Nombre de participants aux actions de sensibilisation

**destinées au grand public  
(forums, brèves, stages,  
actions pédagogiques,  
visites, etc.)**

## **Description**

Cet indicateur précise le nombre de participants aux actions de sensibilisation mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les acteurs locaux, les associations spécialisées et les privés.

Il s'agit d'actions de sensibilisation (forums, soirées d'échanges, visites, stages...) sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) réalisées sur le territoire du Parc à destination du grand public (particuliers, élus, scolaires) habitant ou non le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour le rendre plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du

territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre de participants aux actions de sensibilisation sur l'éco-rénovation et ou la restauration organisées sur le territoire du Parc.

## **Contexte / Analyse**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs est nécessaire.

Nous nous intéressons au patrimoine d'avant 1948 car après cette date les matériaux utilisés étaient plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

## **Limites d'interprétation**

il existe une difficulté à préciser la provenance géographique des participants, même si la majorité vient probablement du territoire du PNR au vu de la communication engagée

# Résultats



Source : PNR CMO

sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



## Pour en savoir plus

[Site de l'UNESCO \(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Nombre de participants aux actions de formation sur le patrimoine bâti destinées aux professionnels**

# Description

Cet indicateur précise le nombre de participants aux actions de formation mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre de participants aux actions de formation (éco-

rénovation et restauration) organisées en Nord-Pas de Calais et comptant des artisans et employés susceptible d'exercer sur le territoire du Parc.

## **Contexte / Analyse**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

Le Parc s'intéresse principalement aux problématiques associées au patrimoine bâti d'avant 1948. En effet, après cette date les matériaux utilisés deviennent plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 74 professionnels ont été formés à l'éco-rénovation et/ou à la restauration du patrimoine bâti ancien. Dans les deux ans à venir, il faudra augmenter le nombre de professionnels formés afin de couvrir davantage la région Nord-Pas de Calais et de répondre correctement aux demandes croissantes des particuliers sur la rénovation de leur maison.

## **Limites d'interprétation**

Aucun des partenaires ne peut nous fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNR mais accueillir des

personnes exerçant sur le territoire du PNR, toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région. Les formations proposées par le CNFPT ne sont pas prises en compte.

## Résultats



Source : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale 2017

100 professionnels formés  
Fréquence de mise à jour :  
(années)



## Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Nombre de formations  
destinées aux professionnels**

# sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus)

## Description

Cet indicateur précise le nombre de formations mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, par les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des élus et des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme des formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus) susceptibles d'intervenir sur le territoire du Parc. Décompte, quand c'est possible du nombre de formations sur l'éco-rénovation et du nombre de formations sur la restauration.

## Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Le territoire a candidaté avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, candidature qui a été retenue. La candidature vise, entre autre, à s'appuyer sur l'existant et donc ce patrimoine, pour le rendre thermiquement plus performant, sans le dénaturer. Ce patrimoine bâti rural est aujourd'hui menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires, notamment pour la rénovation efficace de ce type de bâtiment. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'intéresse d'abord au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux employés sont généralement plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 12 formations ont été proposées aux professionnels. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage de sessions de formations.

## Limites d'interprétation

Les partenaires ne peuvent fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNRCMO mais accueillir des personnes exerçant sur le territoire du Parc. Toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région.

## Résultats



Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



## Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Nombre de bâtiments présentant un intérêt architectural reconnu

## Description

Cet indicateur précise le nombre de bâtiments situés sur le territoire du Parc faisant l'objet d'une intégration dans la base Mérimée. On dénombre également les bâtiments qui, repérés dans le cadre des inventaires, justifie d'un intérêt architectural certain et sont donc susceptibles d'être reversés à la base de données Mérimée.

La base Architecture-Mérimée recense ces édifices et permet une analyse plus fine accessible à tous.

La base Architecture-Mérimée, du nom de celui qui a commencé le recensement des ensembles architecturaux remarquables dès 1834, Prosper Mérimée, recense le **patrimoine monumental français** dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. Quelques 180 000 notices, la compose aujourd'hui. Elle est mise à jour périodiquement.

Somme des fiches Mérimée existantes sur le territoire du Parc, précisant les nouvelles et les mises à jour.

# Contexte / Analyse

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale réalise des inventaires du patrimoine bâti traditionnel (<1948) de son territoire. Ces inventaires aident à révéler des édifices présentant une histoire riche et une architecture peu voire pas dénaturée. Ces inventaires peuvent être exhaustifs ou thématiques.

Une convention avec le service patrimoine culturel (Direction de la Culture) de la Région Nord-Pas de Calais est en cours de rédaction pour que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale puisse reverser ce type de bâtiments au sein de la base Architecture-Mérimée. Cette convention permettra de mettre à jour les fiches existantes et d'en créer de nouvelles, avec l'appui méthodologique de ce service.

Sur le territoire du Parc, c'est principalement le patrimoine industriel qui a fait l'objet, dans les années 90 d'un reversement à la base de données Mérimée. A l'avenir, la base Mérimée intégrera également le patrimoine rural traditionnel, en premier lieu, du patrimoine bâti à pans de bois et torchis.

## Limites d'interprétation

Le reversement des données dans la base de données Mérimée demande un travail plus fin d'analyse. Les données seront donc reversées seulement si un travail spécifique avec la Région sera réalisé (ex. du torchis).

# Résultats

Sur le territoire du Parc, 82 bâtiments ont déjà fait l'objet d'un reversement à la base Mérimée. En 2015, 102 bâtiments ont déjà fait l'objet d'un reversement à la base Mérimée.

Service patrimoine culturel (Direction de la Culture) de la Région Nord-Pas de Calais Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer

Maisons Paysannes de France délégation du Pas-de-Calais

Yser Houck

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Inventaires architecturaux typologiques ou thématiques dans chaque PLU communal ou intercommunal

Fréquence de mise à jour :



(années)

## Pour en savoir plus

[Site d'Architecture et Patrimoine \(Base Mérimée\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Nombre d'inventaires ou repérages du patrimoine bâti traditionnel effectués

## Description

Cet indicateur précise le nombre d'inventaires ou repérages du patrimoine bâti traditionnel effectués sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Il porte principalement sur les études relatives au patrimoine bâti d'avant 1948, c'est-à-dire, construit avec des matériaux et des techniques traditionnels. Elles peuvent être exhaustives, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme par exemple, ou thématiques, ciblant un type de patrimoine (ex. les moulins, le « petit » patrimoine bâti, etc.).

Ces inventaires ou repérages recensent les édifices dont les caractéristiques architecturales ont été peu modifiées, l'histoire de l'édifice pouvant alors facilement se lire.

Somme des inventaires réalisés sur le territoire du Parc naturel régional par le syndicat mixte ou ses partenaires ; Décompte du nombre de bâtiments peu dénaturés recensés.

## Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional cherche à préserver le patrimoine bâti traditionnel qui contribue à la qualité paysagère de son territoire. Et l'ancre dans un terroir et un environnement. Il cherche également à le faire évoluer, de la manière la plus respectueuse en analysant ce qui fait la spécificité

architecturale de ces patrimoines. Les inventaires ou repérages du patrimoine bâti réalisés depuis de nombreuses années par le syndicat mixte du Parc ou ses partenaires permettent cette meilleure connaissance du patrimoine.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, ces données sont précieuses puisqu'elles forment le socle de la connaissance du patrimoine et de la réflexion sur son évolution.

A l'avenir, tout le territoire sera couvert par ce type de démarche qui permettront de cibler certains inventaires thématiques.

En 2013, 3 inventaires sont finalisés à l'échelle de 3 intercommunalités et 2 sont en cours.

## Résultats

Les inventaires réalisés par territoire sur le territoire du Parc.

| <b>Année de réalisation</b> | <b>Titre</b>   | <b>EPCI concernés</b> |
|-----------------------------|--|-----------------------|
| <b>2001</b>                 | Inventaire du petit patrimoine bâti rural            | Totalité du Parc      |
| <b>2004</b>                 | Inventaire des moulins et ouvrages d'eau de la Liane | CCDS /CAB             |

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| <b>2009 / 2012<br/>/ 2013</b> | Inventaire du bâti<br>à pans de bois<br>torchis                                     | CCDS / CCRAVH/<br>CCRA / CASO /<br>CC3P |
| <b>2012</b>                   | Muret de pierre   | CCT2C/ CAB                              |
| <b>2013</b>                   | Inventaire du bâti<br>d'avant 1948 dans<br>le cadre de<br>l'élaboration des<br>PLUI | CCDS / CAB/ CC3P<br>/ CCT2C/ CASO       |
| <b>2014</b>                   | Inventaire du bâti d'avant<br>1948 dans le cadre de<br>l'élaboration des PLUI       | (CCDS / CAB / CC3P /<br>CCT2C / CASO)   |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>2015</b></p> | <p>Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI</p> <p>Inventaire des moulins sur les communes du marais audomarois : Saint-Omer, Longuenesse, Saint-Martin-au-Laërt, Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Hallines, Helfaut, Tatinghem, Wizernes, Salperwick, Eperlecques, Houlle, Moringhem, Moulle, Serques ; Tilques ; Wardrecques ; Bayenghem-les-Eperlecques, Mentque-Nortbécourt, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem ; Zouafques sont venues agrandir le périmètre de la CAPS0. A celles-ci s'ajoutent les 3 communes du Nord, signataires de la Charte du Parc : Nieurlet, Noordpenne, Saint-Momelin.</p> <p>Inventaire des murets de pierre du Boulonnais (Audinghen, Audresselles, Ambleteuse, Bazinghen, Wimereux, Wimille, Escalles, Havelinghen, Audembert, Tardinghen, Beuvrequen et Offrethun)</p> | <p style="text-align: center;">(CCPL)</p> <p style="text-align: center;">(CAPS0)</p> <p style="text-align: center;">(CAB, Terre des 2 Caps)</p> |
|--|---|---|

Source : PNRCMO 2013

Objectif : Inventaires architecturaux typologiques ou thématiques dans chaque PLU communal ou intercommunal

Fréquence de mise à jour :



(années)

## **Pour en savoir plus**

à préciser

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# **Linéaires de voies douces en service sur le secteur littoral**

## **Description**

Il s'agit de suivre l'évolution de l'ensemble des aménagements linéaires facilitant la découverte du territoire par des modes doux (ici, essentiellement le vélo)

Recensement des chantiers de vélo route, voies vertes, voies douces achevés sur le secteur littoral du plan de parc

# Contexte / Analyse

Le territoire littoral est un territoire à vocation touristique. Le développement de l'activité vélo est un enjeu majeur pour le développement durable du territoire. Néanmoins, de nombreux facteurs limitants (relief, conditions météorologiques, présence de vent) freinent ce développement. La mise en place récente d'une offre plus structurée (nouveaux linéaires de vélo route, voies vertes location de E-vélo etc..) est susceptible de générer, à terme une demande plus importante.

Il est donc important de pouvoir suivre l'évolution de cette offre et donc du linéaire proposé aux visiteurs. Une attention particulière sera apportée aux liaisons entre le littoral et l'arrière-pays.

## Limites d'interprétation

Les équipements urbains des communes de l'agglomération se situant hors parc ne sont pas pris en compte. Les sentiers et chemins communaux déjà existants et potentiellement utilisés ou utilisables par les vélos ne sont pas pris en compte

## Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017



---

# Nombre de communes accompagnées dans le cadre de projets d'aménagements et de valorisation

## Description

Depuis la création du groupe de travail marais, le Parc apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes : restauration de berges et de sentiers, création de ponts pour l'accessibilité de parcelles isolées, panneaux touristiques, plan de gestion de la 7<sup>ème</sup> section de wateringues...

Réalisation ou non de l'indicateur

## Contexte / Analyse

L'équipe du Parc accompagne techniquement les communes qui souhaitent réaliser des projets d'aménagement et de valorisation de leur territoire. C'est par exemple la restauration de berges le long de sentiers publiques ou encore la création de bac à chaînes afin de permettre la liaison entre différents sentiers de randonnées ou encore la valorisation du patrimoine communal à travers la réalisation de panneaux touristiques.

rapport d'activités en fonction de l'avancement des opérations et des opportunités locales.

Parallèlement, le Parc réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes afin de réaliser certains de leurs projets.

## Résultats

La commune de Serques souhaitant remplacer le bac qui assure la jonction entre le sentier du Lansberghe et le sentier des Communes. Il sera financé par le Parc naturel régional via le Fond d'intervention pour les paysages ruraux et par la commune de Serques.

Les quais communaux de la Fontaine et du Rivage à Tilques ont été restaurés : 435 m de berges ainsi que deux rampes de mise à l'eau de bateau ont été réaménagés avec des matériaux respectueux de la zone humide. Les travaux lancés en 2013 ont été réalisés en février 2014. Le Parc naturel régional a apporté à la commune une assistance à maîtrise d'ouvrage en collaboration avec l'AUDRSO. Les travaux, s'élevant à 97 804,20 € ont été financés à 80% par la Région Nord-Pas-de-Calais et à 20 % par la commune.

Une assistance administrative a également été apportée aux communes de Houlle et d'Eperlecques dans la demande de procédure d'urgence pour des travaux de restauration de berges. Travaux respectivement menés sur le sentier de la Houlle (25 m) et la rive de la Sarthebecque (200 m).

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Etat d'avancement du Contrat de Marais

## Description

Pour aboutir à une préservation efficace du marais audomarois, il est nécessaire que tous les acteurs du territoire partagent la même vision de l'avenir du marais et qu'ils mutualisent leurs efforts autour d'un projet commun, le contrat de marais, qui fait suite au document d'objectifs collectifs 2013 pour une durée de 12 ans

Le contrat de marais est calé sur le calendrier de la charte du arc (2014-2025) ceci dans l'objectif d'une meilleure visibilité.

L'ensemble des parties prenantes ont également décidé de faire du contrat de marais le document de programmation pour le territoire vis à vis de la CASO, du Parc, de Ramsar et de la Réserve de biosphère.

Réalisation ou non de l'indicateur

## Contexte / Analyse

Afin d'avoir plus de lisibilité et de transparence sur le territoire audomarois, l'Agence de l'Eau a souhaité qu'un contrat de marais soit réfléchi et élaboré pour l'après 2013, et ce, pour une durée de 12 ans. Il inclut notamment l'élargissement de la gouvernance et la poursuite des actions de gestion du marais.

rapport annuel d'activités comme à l'accoutumée mais propre au CdeM pour la première année en 2014

**Etat d'avancement du contrat de marais** : en cours, une évaluation à mi-parcours va être réalisée en 2018.

## Limites d'interprétation

variation suivant les projets développés

## Résultats

pas de graphiques disponibles

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Nombre d'animations de la gouvernance

### Description

- Renforcer la concertation.
- Poursuivre l'animation de la gouvernance : réunions trimestrielles du groupe de travail marais, réunions

annuelles des associations du marais, journée mondiale des zones humides...

Bilan annuel de la concertation

## Contexte / Analyse

La concertation est un enjeu majeur pour réussir à fédérer l'ensemble des acteurs locaux et agir efficacement pour le marais. 4 groupes de travail sont créés: le groupe de travail marais, le groupe vie locale-associations, le groupe observatoire et la conférence territoriale. L'ensemble de ces groupes permet ainsi de solliciter l'ensemble des acteurs, usagers et professionnels à travailler sur des actions précises et des stratégies de territoire pour la préservation du marais audomarois.

## Résultats

2015 : 4 réunions du groupe de travail marais + 1 réunion avec le groupe des associations locales + 1 réunion du groupe institutionnel

2016 : 4 réunions du groupe de travail marais + 1 réunion avec le groupe des associations locales + 1 réunion du groupe institutionnel

2017 : 3 réunions du groupe de travail marais + 1 réunion avec le groupe des associations locales

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Déchets

## Description

A l'occasion de l'opération « Marais Propre », il est possible de comptabiliser le tonnage de déchets collectés ainsi que le nombre de participants impliqués.

Cette opération, vieille de 30 ans, a été conçue comme un outil de sensibilisation des habitants à la nécessité de prendre soin du marais. Pour cela, elle propose sur une dimanche de marais, aux habitants et usagers de contribuer à l'image du marais en ramassant les déchets flottants et retenus dans les berges.

- nombre de tonne de déchets collectés.
- Nombre de participants

## Contexte / Analyse

cette donnée est principalement liée à l'opération marais propre qui se déroule en mars.

L'Opération marais propre 2014 a réuni 12 communes ; au moins 435 personnes ont ramassé près de 10,5 tonnes de déchets sur le marais. Cannelles de verres, cannettes métalliques et bouteilles plastiques constituent toujours la majorité des déchets récoltés.

En 2015, l'opération a été proposée aux 25 communes de la

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et a pris le nom de « villages et marais propres ».

Outre la CASO et le Parc, les sociétés AUCHAN et ASTRADDEC supportent Marais propre depuis 10 ans. En 2015, ce sont la Société des Eaux de Saint-Omer et la Lyonnaise des Eaux qui ont apporté leurs concours, et le soutien d'Astradec en mettant à disposition des bennes de récupérations des déchets et en assurant leur tri et leurs gestion.

## Limites d'interprétation

des variations sont possibles selon les conditions climatiques (gel ou inondation)

## Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution des populations de Cygne tuberculé

## Description

Le marais audomarois est le seul marais de France où il est aujourd'hui possible de procéder à un contrôle de population de cygnes au regard des dégâts qu'ils peuvent commettre sur les cultures. Ce contrôle ne peut être réalisé que par les agents de l'ONCFS. Le Cygne reste une espèce protégée par la loi.

Le cygne fait l'objet d'un suivi depuis 2004 et d'une procédure expérimentale de 5 ans de maîtrise de sa population depuis 2009.

nombre de couples et d'erratiques sur le territoire, avec ou sans nichée

## Contexte / Analyse

En mars 2014, le Parc a soutenu une proposition de reconduction du dispositif de maîtrise de la population. L'avis du 13 mars 2014 du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) confirme le maintien du dispositif pour 3 ans, assorti de recommandations, dont la mise en place d'un suivi permettant de rendre compte des effets de la régulation. En septembre, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO) valide un programme de marquage du cygne tuberculé visant à évaluer l'impact de la régulation. Ce programme sera mis en oeuvre dès 2015 pour une durée de 3 ans.

Durant l'année 2014, Célia GRILLAS, étudiante à AgrovétSup à Marmilhat (63) a réalisé un stage de 6 mois qui a permis la mise en oeuvre d'un suivi de la reproduction du cygne et la rédaction du programme de baguage de l'espèce. Son travail a également permis d'évaluer les dégâts causés par l'espèce et de réorganiser la collecte d'information.

En 2014, la baisse de la population erratique de Cygne (oiseaux non reproducteurs présents de façon permanente sur le territoire) semble se ralentir. Le nombre de couples baisse drastiquement. Ces chiffres, s'ils sont difficilement corrélables à la régulation, interrogent sur le devenir des cygnes qui manquent à l'appel. Le nombre d'oiseaux erratiques tout comme le nombre de couples ont baissé de moitié en 4 ans.

## **Limites d'interprétation**

L'étude de l'évolution des populations peut être limitée par les variations interannuelles de la population et de la quantité de dégâts ainsi que par la modification des pratiques agricoles qui limitent les dégâts en début de saison

## **Résultats**

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution des espèces invasives

## Description

une espèce invasive, ou envahissante, est une espèce vivante qui devient un agent de perturbation « nuisible » à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi-

naturels parmi lesquels elle s'est établie. Cette explosion démographique peut être traduite par une invasion biologique. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme une des grandes causes de régression de la biodiversité, avec la pollution, la fragmentation écologique des écosystèmes et l'ensemble constitué par la chasse, la pêche et la surexploitation de certaines espèces.

Pour la zone du marais audomarois, parmi les espèces envahissantes les plus communes sont, entre autres, le Rat musqué, la Berce du Caucase l'Ecrevisse américaine, le Silure glane...

bilan, addition

## Contexte / Analyse

L'homme est très souvent démuni quand il s'agit de devoir réguler ou faire disparaître les espèces invasives. Pour les gestionnaires responsables, c'est un combat permanent qui nécessite des moyens humains et financiers conséquents même si la lutte paraît souvent inégale. La lutte contre les espèces invasives constitue depuis de nombreuses années un enjeu majeur et permanent pour le marais audomarois. Outre le fait de devoir veiller à éviter l'introduction de nouvelles espèces animales ou végétales exogènes, il convient de poursuivre les actions de régulation ou d'éradication de celles déjà bien implantées. D'autant plus qu'à la faveur de l'élévation générale des températures, il semble que certaines espèces comme l'écrevisse américaine, le crabe chinois ou la moule zébrée de Nouvelle Zélande, modifient leurs cycles de reproduction et commencent à trouver des conditions de développement plus favorables. La veille sur les espèces présentes à proximité (Jussie, Myriophille du Brésil...) se

poursuit. À ce jour, les actions de lutte concernent principalement les trois espèces suivantes : le Rat musqué, l'Elodée de Nuttall, la Berce du Caucase.

### Lutte contre le Rat musqué

Le Parc apporte une assistance technique et administrative au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) de l'Ondatra. Ont été ainsi organisées en 2014 les collectes à la queue bisannuelles, une matinée d'échanges réunissant une cinquantaine de piégeurs volontaires et professionnels (présentation théorique, relevé de pièges, repas convivial,...) et une formation à l'agrément de piégeurs dispensée par la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais : 19 nouveaux piégeurs ont été formés.

Le Parc naturel a assisté également le GDON pour la naturalisation d'un nouveau rat musqué. L'élaboration d'une petite exposition sur le rat musqué et son piégeage dans l'Audomarois est en cours. Ces actions serviront à sensibiliser le public à la lutte contre cette espèce invasive. Le Parc naturel régional a également participé également participé au bilan régional 2013 de la lutte contre le rat musqué réalisé par la FREDON.

### Berce du Caucase

Les stations de cette plante sont suivies depuis 2011, et les travaux de gestion sont réalisés avec l'aide technique d'Eden62. La progression de la station semble enrayée, l'objectif de ne pas avoir de pieds en fleurs est atteint. Un site particulier jusque-là abandonné, a été ouvert au pâturage par des moutons Shetlands

### Écrevisses américaines

En 2013, l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est officiellement découverte officiellement sur le Lac du Héron à Villeneuve d'Ascq. Dans le même temps, l'étude menée par le Parc ne permet pas la capture de cette espèce, seule l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) est

identifiée. Un cliché datant de 2009 semble attester de la présence de *Procambarus Clarkii* sur le marais audomarois. Compte tenu de la grave atteinte au biotope que cette espèce peut causer, le Parc décide de mener un inventaire destiné à capturer cette espèce en ciblant les secteurs proches de la capture originelle. Le protocole s'inspire des préconisations faites suite aux années d'expérience de territoires tels que la Brenne et la Brière. Il est mis en place sur le marais Audomarois pendant une semaine. Aucun individu de *Procambarus Clarkii* n'est capturé, alors que 26 individus de l'espèce *Orconectes limosus* sont capturés. Compte tenu de la dynamique de *Procambarus clarkii*, il semble que l'espèce ne soit toujours pas présente sur le marais Audomarois.

## Limites d'interprétation

la première limite au suivi de l'évolution d'espèces invasives éventuellement arrivée de nouvelles espèces.

## Résultats

Evolution du nombre de capture de rat musqué



Source : PNRCMO



Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution des surfaces en prairies

## Description

Les prairies humides les plus emblématiques du marais audomarois d'un point de vue biodiversité sont celles qui sont topographiquement les plus basses. Elles sont généralement les plus tourbeuses. Ces conditions font ces lieux sont les plus propices à l'expression d'une flore typique des zones humides et d'une faune de plus en plus considérée comme rare et menacée.

Pourtant le maintien de ces milieux essentiels pour la biodiversité et la préservation de paysages typiques nécessite la présence d'éleveurs et de leurs troupeaux. Ces milieux se sont développés grâce à l'action du pâturage et le piétinement des troupeaux. Mais la spécificité de ce type d'élevage est mal reconnue. Les particularités du marais rendent les activités d'élevage en marais plus difficile et économiquement plus fragiles. Pourtant les prairies du marais présentent une haute valeur patrimoniale et agroenvironnementale. En ce sens, quelques Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) reprises dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Pays de Saint-Omer contribueront à leur préservation : absence de fertilisation, retard de fauche et seuil de chargement à l'hectare imposé.

De son côté, l'Etude d'Aménagement Schéma Directeur du Marais audomarois a permis, à partir d'un découpage en 71 secteurs et d'une analyse multicritère, d'identifier les vocations préférentielles des différents ilots du marais et ainsi

de distinguer les ilots pour lesquels la vocation prairie doit être maintenue et encouragée dans les différentes politiques.



Calcul sous SIG des surfaces totales de prairies

## Contexte / Analyse

« Le suivi est réalisé tous les 5 ans.

En 2012, un état des lieux a été fait, validé par les élus locaux pour permettre d'intervenir dans les cas de nouvelles installations illégales »

## Résultats

 [Source : IGN BD Topo 2012, OCSol 2015, PNR CMO 2017](#) 

En 2015, la surface en prairies dans le marais audomarois représente 1194 ha soit 32% du territoire.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Evolution des surfaces

# protégées (réglementation et/ou par acquisition) et/ou gérées pour la protection de la biodiversité

## Description

Cet indicateur permet de suivre l'évolution des surfaces acquises par le Conservatoire du Littoral, les départements du Pas-de-Calais et du Nord, ..., et les surfaces gérées sur le marais

Calcul sous SIG

## Contexte / Analyse

Pour bien mesurer les tendances d'évolution du marais, il convient de relever certains indicateurs comme celui des surfaces protégées ou préservées par des mesures réglementaires ou contractuelles. Pour cela un point est fait tous les 5 ans en même temps qu'est réalisé l'occupation des sols du marais. La comparaison entre ces différents indicateurs permet de mieux déterminer les tendances d'évolutions réelles.

## Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :  
(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution des espèces indicatrices (faune, flore)

## Description

La gestion globale du marais doit se faire en prenant en compte l'ensemble de ses intérêts, aussi divers soient-ils. Pour préserver la biodiversité qui a permis de faire reconnaître le marais dans les instances nationales et internationales, certaines interventions doivent tenir compte des exigences écologiques des espèces. De nombreux acteurs présents sur le marais ont intégré ce volet dans leurs activités. Il est néanmoins nécessaire d'assurer un suivi de certaines espèces emblématiques du marais audomarois. Chaque année, ce sont donc toute une batterie d'inventaires et de suivis qui permettent de recueillir les informations sur le nombre de Butor étoilé chanteur, la migration du Phragmite aquatique, le nombre pieds de Stratiotes aloides...

Bilan des suivis par espèces

## Contexte / Analyse

Marouette ponctuée et Rôle des genêts

En complément des sorties destinées au Butor étoilé, le Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON) nous a sollicité afin de participer à l'enquête Râle des genêts (*Crex crex*), espèce faisant l'objet d'un Plan national d'action (second PNA pour cette espèce, 2013-2018). Les habitats favorables à cette espèce se trouvent dans les secteurs que nous prospectons pour le Butor étoilé et la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*).

2 sorties ont été réalisées, sorties ayant pour but de détecter le Râle des genêts et la Marouette ponctuée. Aucune des 2 espèces n'a été entendue lors de ces 2 sorties.

À noter que lors de la mise en oeuvre du protocole de capture du Phragmite aquatique, 7 marouettes de première année ont été capturées. Toutefois ces données ne permettent pas d'en déduire une possible reproduction sur le marais Audomarois. A noter que ces captures apportent des informations non négligeables, notamment dans le cadre du Plan régional de restauration de la Marouette ponctuée initié par la région Nord-Pas de Calais.

### *Butor étoilé*

Pour la 8ème année consécutive, le Parc a réalisé, avec ses partenaires, le suivi du Butor étoilé. Le marais Audomarois, avec 3 à 5 mâles chanteurs selon les années, reste le bastion régional pour l'espèce. En 2014, seulement 2 sorties ont été réalisées, les 11 et 28 avril. Ces 2 sorties ont permis de recenser 4 mâles chanteurs sur l'ensemble du marais Audomarois. 20 personnes ont participé aux sorties.

### *Phragmite aquatique*

Pour la 3ème année consécutive, dans le cadre du Plan national d'action et de sa déclinaison régionale, le Parc a poursuivi sa participation à l'effort de suivi de la migration post-

nuptiale du Phragmite aquatique. Le suivi a eu lieu sur le même site qu'en 2013. La mise en oeuvre du protocole de capture a été réalisée entre le 4 et le 22 août. Contrairement à l'année précédente, les conditions météo ont été très instables et ont certainement influé sur le nombre de capture général... 469 oiseaux capturés pour 529 en 2013. 17 Phragmites aquatiques capturés pour 14 en 2013, dont un contrôle au camp du Massereau (Loire-Atlantique) 5 jours après sa capture dans l'audomarois. Parallèlement, un travail a été réalisé par le Parc avec l'aide des techniciens de la CASO afin de proposer de nouvelles MAE adaptées à l'espèce.

### Aeshne isocèle

Les prospections afin de prouver l'autochtonie de l'espèce ont été fructueuses sur un site. Lors d'une des journées de prospection, tout ce qui peut prouver l'autochtonie de l'espèce a été observé ou prélevé : observation d'accouplement, tandem et pontes ; prélèvement de 8 exuvies (enveloppe de peau restant de la métamorphose de la larve à la libellule ; l'identification de ces exuvies permet de prouver que l'espèce a bien fait l'ensemble de son cycle de vie sur le site de prélèvement). 8 exuvies d'Aeshna isocèles ont été prélevées et identifiées. De nombreuses observations de l'espèce ont été faites également sur l'ensemble du marais : 19 individus. La découverte de ce nouveau site de reproduction confirme l'intérêt de la zone humide, à l'échelle régionale, pour la conservation de cette espèce. Elle permet également d'envisager la mise en place d'un protocole de suivi à long terme (STELI) du secteur de reproduction identifié,

### Espèces indicatrices du marais

Le suivi de ces espèces n'est pas simple, et l'évaluation des résultats est pour le moment trop dépendante de facteurs externes au suivi. Audrey Cenier, stagiaire recruté sur le suivi du Blongios nain, a également mis en oeuvre le suivi des espèces indicatrices par relevés IPA. Son travail a confirmé la difficulté d'avoir un suivi pertinent de ces espèces sans avoir un biais important dû à différents facteurs. Malgré tout l'intérêt du travail réalisé par Audrey les résultats ne seront pas présentés ici, la comparaison des chiffres de cette année avec ceux de l'année précédente n'étant pas souhaitable.

Devant ces difficultés, il a été demandé à Audrey de proposer un protocole allégé, reposant sur l'analyse des travaux réalisés depuis 2012 sur cette thématique, et permettant au technicien de l'inclure dans son planning de travail.

### *Cicuta virosa*

Cette espèce fait l'objet d'un plan régional de restauration en cours de rédaction. Elle se trouve dans une zone habitée et cultivée. Sans action locale son statut de conservation est donc menacé. Seule station viable de la région sa conservation, voir son extension, localement est primordiale. Le Parc a pris contact avec tous les propriétaires disposant d'une parcelle pouvant accueillir l'espèce afin de

pouvoir accéder aux parcelles d'eau et réaliser un suivi de la station. A l'heure actuelle, le Parc est autorisé à accéder aux parcelles en eau excepté une.

### Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux (SPOL)

Le suivi des espèces paludicoles par capturemarquage-recapture s'est poursuivi cette année sur 2 sites. Le site de Clairmarais est suivi maintenant depuis 2012. Situé dans le ZPS « marais audomarois », ce site va faire l'objet d'une gestion à partir de l'année

prochaine, permettant de maintenir les habitats favorables au cortège d'espèces recherché. Le second site est nouveau et se trouve sur des bassins VNF.

Les habitats étant différents, les cortèges d'espèces présents diffèrent grandement...

La question de continuer le SPOL sur ce bassin se pose au regard des espèces initialement visées,

## Limites d'interprétation

Il existe une réelle difficulté de réaliser ce travail tous les 3 ou 5 ans pour une raison financière... Des compléments ponctuels sont apportés au gré des études réalisées par d'autres structures.

## Résultats

| Espèce                 | 2013 | 2014 | variation |
|------------------------|------|------|-----------|
|                        |      |      | 2013/2014 |
| Phragmite des joncs    | 276  | 340  | 18,8      |
| Rousserolle effarvatte | 125  | 31   | -303,2    |
| Gorgebleue à miroir    | 45   | 22   | -104,5    |
| Bruant des roseaux     | 26   | 24   | -8,3      |

|                            |    |    |      |
|----------------------------|----|----|------|
| Phragmite<br>aquatique     | 14 | 17 | 17,6 |
| Rousserolle<br>verderolle  | 12 | 5  | -140 |
| Fauvette<br>grisette       | 10 | 4  | -150 |
| Locustelle<br>tachetée     | 5  | 2  | -150 |
| Merle noir                 | 4  | 1  | -300 |
| Pouillot<br>véloce         | 3  | 5  | 40   |
| Pouillot fitis             | 2  | 0  | DD   |
| Locustelle<br>lusciniöide  | 1  | 2  | DD   |
| Fauvette à<br>tête noire   | 1  | 0  | DD   |
| Tarier pâtre               | 1  | 0  | DD   |
| Pipit farlouse             | 1  | 0  | DD   |
| Fauvette des<br>jardins    | 1  | 1  | DD   |
| Troglodyte<br>mignon       | 1  | 1  | DD   |
| Grive<br>musicienne        | 1  | 0  | DD   |
| Rougegorge<br>familier     | 0  | 1  | DD   |
| Martin-pêcheur<br>d'Europe | 0  | 3  | DD   |
| Marouette<br>ponctuée      | 0  | 7  | DD   |

|                              |     |     |       |
|------------------------------|-----|-----|-------|
| Mésange<br>charbonnière      | 0   | 2   | DD    |
| Bergeronnette<br>printanière | 0   | 1   | DD    |
| TOTAL                        | 529 | 469 | -12,8 |

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution de l'occupation des sols du marais

## Description

Le marais est composé de quelques 13 200 parcelles de terre et d'eau, de 3 930 propriétaires, de 170 km de rivières et de plus de 500 km de fossés. Aussi son suivi à long terme repose-t-il sur un inventaire, à la parcelle, tous les 5 ans.

Calcul sous SIG des surfaces selon l'occupation des sols

# Contexte / Analyse

Tous les 5 ans, une étude est réalisée sur l'occupation des sols du marais. Ce suivi permet également d'estimer l'impact des actions du groupe de travail marais et les secteurs les plus vulnérables en terme de déprise agricole.

## Limites d'interprétation

données pas forcément comparables d'une année sur l'autre car participation de plusieurs partenaires

## Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Nombre de participants aux manifestations lors de la JMZH

# Description

Le marais Audomarois est une zone humide d'exception reconnue par la convention Ramsar depuis 2008. À ce titre, le Parc naturel régional et la LPO participent chaque année en février à la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) en organisant une semaine de manifestations (atelier pédagogique, sorties découvertes, conférences...). Pour cette édition, le programme a été élaboré en partenariat notamment avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais. Le thème de l'année 2014 était en effet « Zone humide et agriculture, cultivons le partenariat ! ».

Déterminer le nombre de personnes sensibilisées

bilan, addition

## Contexte / Analyse

le 2 février est la date anniversaire de la convention de Ramsar. Le Parc, coordinateur de la zone Ramsar du Marais Audomarois organise diverses manifestations.

—

Pour cette édition, le programme a été élaboré en partenariat notamment avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais. Le thème de l'année 2014 était en effet « Zone humide et agriculture, cultivons le partenariat ! »

# Résultats

Source : PNRCMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :  
(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Nombre de conférences ou  
séminaires organisés ou**

# animés

## Description

Cet indicateur permet de déterminer le nombre d'interventions de l'équipe lors de séminaires, de conférences ou autres manifestations ainsi que le nombre de participants.

Somme par année du nombre de participants et de manifestations

## Contexte / Analyse

La mission marais organise ou participe à plusieurs évènementiels chaque année. La diversité des actions développées sur le marais nécessite que l'équipe technique dédiée à l'animation organise ou participe à des séminaires, colloques et autres conférences. Cela permet à la fois de découvrir de nouveaux procédés de gestion, des techniques d'animation mais également de faire reconnaître le marais audomarois.

Ces interventions touchent particulièrement les réseaux des Parc naturels régionaux, des sites Ramsar, les Réserves de biosphère, les Réserves naturelles et leurs têtes de réseaux respectives. Les actions se font dans les 2 sens, dans la mesure où l'Audomarois accompagne et soutient des territoires qui souhaitent obtenir une reconnaissance.

## Résultats

2015 – 2016 – 2017 : Organisation annuelle de la JMZH + organisation annuelle de l'opération villages et marais

propres

2016 : fête des moulins et anniversaire de la Réserve de biosphère

2014 : anniversaire de la Réserve de biosphère

2015 : organisation de l'assemblée générale des Réserves de biosphère françaises

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Linéaire de haies plantées

## Description

On considère ici le linéaire de haies ainsi que la surface des bandes boisées plantées chaque année, par le Syndicat Mixte du Parc ou ses partenaires

Somme annuelle du linéaire de haies plantées sur le territoire du Parc

## Contexte / Analyse

Les rôles de la haie sont multiples. Généralement utilisés pour délimiter sa propriété et s'isoler du voisinage, une haie

judicieusement composée peut aussi être utilisée en bois de chauffe et participer à la diversité biologique du milieu (attirer et servir de refuge aux oiseaux, aux insectes et aux mammifères), protéger des vents dominants, apporter de l'ombre au bétail, réduire les facteurs d'érosion des sols, produire des fruits et, bien entendu, participer à la qualité paysagère des milieux ruraux.

L'évolution de ces plantations est liée à la prise en compte des principes de l'agriculture durable dans le fonctionnement des exploitations agricoles, et à une plus grande échelle, des orientations financières de la PAC. Cet indicateur sera à mettre en lien avec les enjeux liés à la trame verte et au renforcement des corridors écologiques. Depuis 2009, le linéaire de haies plantées oscille entre 3000 et 6500 mètres linéaire par an.

## Résultats

Source : Fédération de Chasse 62,

DDTM 62

PNR CMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Nombre d'agriculteurs approvisionnant la restauration collective

## Description

Cet indicateur s'intéresse au nombre d'exploitations agricoles du territoire du Parc approvisionnant chaque année les collèges, lycées, écoles, communes, hôpitaux, maisons de retraites et restaurants d'entreprises. La distinction sera faite entre les exploitations en agriculture biologique et les exploitations en agriculture conventionnelle.

Somme des exploitations approvisionnant la restauration collective chaque année sur l'ensemble du territoire du parc.

## Contexte / Analyse

Le Parc s'est fixé l'objectif d'atteindre 20% des approvisionnements des lieux de restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique, et 30% en produits issus de productions locales de qualité d'ici 2024.

En 2011, 14 exploitations conventionnelles et une exploitations en agriculture biologique approvisionnent localement la restauration collective sur l'ensemble du territoire du Parc. En 2012, 12 exploitations conventionnelles et 3 exploitations en agriculture biologique assurent cet approvisionnement.

# Résultats



Source : PNR CMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## **Evolution des surfaces de cultures plantées en variétés locales et de vergers concernés par des variétés régionales**

### **Description**

Cet indicateur dénombre les surfaces de prés-vergers (vergers plantés sur des prairies, qui préservent la fonction prairie du site) de variétés régionales, ainsi que les cultures légumières de variétés locales mis en place dans le cadre d'animations de projets par des structures publiques ou associées. Ne sont pas pris en compte les prés-vergers mis en place par des particuliers, qui achètent généralement en direct chez les pépiniéristes.

Parmi les variétés légumières locales, on recense la carotte de Tilques, le chou-fleur Martinet, le poireau Leblond et l'artichaut Gros Vert de Laon.

La culture du poireau Leblond étant très diffuse, les surfaces en culture sont très difficiles à identifier : il ne sera pas pris en compte dans l'indicateur

Somme annuelle des surfaces de cultures et de vergers concernées par les variétés régionales sur le territoire du Parc.

## Contexte / Analyse

Le développement des prés-vergers est assuré en partie par des financements publics, dont certains sont portés directement par le Syndicat Mixte du Parc. Il est stimulé aussi par des formes de commercialisation de type vente directe qui permettent un retour rapide sur investissement.

Les variétés légumières locales sont en constante régression, et probablement amenées à disparaître rapidement si rien n'est fait (Chou-fleur Martinet : 18 ha soit 250 000 têtes en 2003 ; 0,25 ha soit 4 400 têtes en 2012).

## Résultats



En 2012, 124 plants de culture ont également été plantés pour une surface de 24 800m<sup>2</sup>.

Source : CRRG (Centre Régional des Ressources Génétiques) 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



# Nombre de mesures de protection réglementaire en vigueur sur le territoire et localisation

## Description

Cet indicateur précise le nombre de bâtiments patrimoniaux faisant l'objet d'une mesure de sauvegarde :

- à l'échelle de la commune, qui mettrait en œuvre le permis de démolir ;
- dans les documents d'urbanisme au titre du L123-1-5-III-21°;
- au titre des Monuments Historiques (classement, inscription) ;
- intégrant une zone de protection réglementaire (secteur classé/inscrit, AVAP, etc.).

Cet indicateur révèle la qualité architecturale du bâti concerné, mais aussi la volonté des acteurs de la conserver, comme témoin d'une époque, d'un type constructif, etc.

Reprise, saisie et synthèse des données par commune.

# Contexte / Analyse

La majorité des communautés de communes du territoire vont élaborer des documents d'urbanisme à l'échelle de leur territoire avant la fin 2015. Ces documents d'urbanisme sont l'occasion de protéger des bâtiments, préalablement identifiés car révélateurs d'une certaine identité du territoire concerné. D'autres outils sont à la disposition des communes : le permis de démolir en est un exemple et permet de limiter les destructions de bâtiments patrimoniaux encore présents. Des bâtiments ou des zones peuvent également faire l'objet de mesures de protection réglementaire portées soit par l'Etat, soit par les collectivités. Ces procédures sont longues à mettre en œuvre mais sont les véritables garants d'une protection des bâtiments patrimoniaux et d'une évolution adaptée au territoire ainsi qu'aux nouveaux modes de vie. Ces mesures permettent d'accompagner et d'engager une évolution harmonieuse du patrimoine.

Pour que ces mesures à visée réglementaire soient comprises de tous, elles doivent, quand c'est possible, être accompagnées d'actions de sensibilisation envers les habitants : participer à la réalisation de repérage, en analyser le contenu, le valoriser, etc.

En 2013, alors que peu de bâtiment sur le territoire avait bénéficié d'une nouvelle mesure de protection depuis quelques années, un bâtiment en torchis à Doudeauville a été inscrit aux Monuments Historiques en 2013. Des procédures d'Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sont également en cours.

# Limites d'interprétation

Du fait du temps nécessaire à l'analyse du corpus des bâtiments repérés, il existe un décalage entre la réalisation des inventaires et leur intégration dans les bases de données nationales ou les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

## Résultats

Nombre de mesures de protection réglementaire en vigueur sur le territoire :

|                                     | 2013                            | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------------------------|---------------------------------|------|------|------|
| Protection Monuments Historiques    | 99                              | 100  | 102  | 102  |
|                                     | 2013                            | 2014 | 2015 | 2016 |
| Protection au titre des PLUI        | 537                             | 537  | 999  | 999  |
| En 2016                             | <b>Périmètres de protection</b> |      |      |      |
| AVAP – Site patrimonial remarquable | 1                               |      |      |      |
| Secteurs sauvegardés                | 1                               |      |      |      |

Sources : Services territoriaux de l'architecture et du Patrimoine 62-59

Communautés de communes

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution du taux de résidences secondaires sur les communes

## Description

Cet indicateur mesure l'évolution du taux de résidences secondaires sur les communes littorales. On considère les communes littorales définies au titre de la Loi Littoral du 3 janvier 1986 (Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Dannes, Equihen-plage, Escalles, Neufchâtel-Hardelot, Saint-Etienne-au-Mont, Sangatte, Tardinghen, Wimereux, Wimille, Wissant).

Nb résidences secondaires / Nb résidences totales

## Contexte / Analyse

Entre 2003 et 2011, le parc de résidences secondaires a augmenté plus fortement en proportion que le parc de résidences principales (+25.8% contre + 13.6%) sur la Terre des 2 Caps.


Au-delà d'un certain seuil, la progression des résidences secondaires a des effets négatifs en termes

d'animation des communes (fermetures de classes, offre de commerces et services, etc.)

Il s'agit, sur la durée de la charte de suivre à la fois l'évolution du nombre de résidences secondaires sur les communes littorales mais aussi sur l'ensemble du territoire du parc, celui-ci étant également un territoire attractif pour le tourisme régional.

## Résultats

Source : INSEE 2016

Fréquence de mise à jour : 

## Pour en savoir plus

[Site de l'ONML](#) (Observatoire National de la Mer et du Littoral)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution comparée du taux d'artificialisation des communes

# Description

Il s'agit de pouvoir quantifier et comparer l'évolution du taux d'artificialisation des communes littorales par rapport à l'ensemble du Parc. Les communes littorales sont celles considérées comme telles au sens de la loi Littoral du 3 janvier 1986, ici celles riveraines de la mer et des estuaires (Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Dannes, Equihen-Plage, Escalles, Neufchâtel-Hardelot, Saint-Etienne-au-Mont, Sangatte, Tardinghen, Wimereux, Wimille, Wissant).

D'après la base de données d'occupation des sols 2015, les espaces artificialisés regroupent l'ensemble des zones urbaines, des zones industrielles ou commerciales, des équipements sportifs ainsi que des réseaux de communication.

Surface artificialisée/surface totale par commune

## Contexte / Analyse

Le littoral du parc est un territoire par nature attractif. La présence de la mer, la qualité de vie, l'accès à de nombreuses activités balnéaires, les paysages remarquables et espaces naturels de proximité sont autant de facteurs d'attractivité pour les habitants et visiteurs. Cette attractivité génère une pression urbaine forte pour la construction de résidences principales, mais aussi et surtout pour la construction de résidences secondaires.

En 2012, le taux d'artificialisation des communes littorales était plus élevé que celui des autres communes du parc naturel. Ce taux est révélateur d'une attractivité et d'une pression foncière importante.

Il s'agit donc d'observer l'évolution du taux

d'artificialisation de ces communes pendant la durée de la charte. La présence de PLUi susceptibles d'être « mis à jours » tous les deux ans pourrait être potentiellement un facteur aggravant pour l'artificialisation du littoral.

## Résultats



Source : IGN BD Topo 2012, OCSOL 2015, PNR CMO 2017

Source : RPG- ASP 2012

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



# Pour en savoir plus

[Site de l'ONML](#) (Observatoire National de la Mer et du Littoral)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Evolution des surfaces gérées et/ou protégées du secteur littoral

### Description

Part du nombre de propriétés publiques ou privées dotées d'un plan de gestion (RNR, ENS, Natura 2000 et communaux), sur le nombre global de sites littoraux. On considère les sites naturels tous milieux confondus, dont le plan de gestion respecte celui préconisé par l'ATEN (s'étendant sur 5 ans, fixant des objectifs de gestion).

Les sites naturels considérés comme littoraux sont les cœurs de biodiversité littoraux figurant au plan de Parc.

surfaces de sites équipés de plan de gestion et surfaces de sites gérés)

# Contexte / Analyse

La plupart des milieux et habitats naturels majeurs du territoire sont présents sur le littoral du parc naturel régional. Ces sites naturels sont repris dans les cœurs de biodiversité littoraux du plan de parc. Une des particularités du littoral, c'est de posséder des espaces naturels de grande importance qui sont aujourd'hui dans le domaine privé (Dune d'Amont à Wissant, massif d'Escault etc...). Il s'agit de pouvoir mesurer l'évolution des dispositifs de gestion d'espaces naturels sur ces cœurs de nature.

## Résultats



Sources : PNR CMO 2017, IDG BD Topo, OCSol 2015

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



## Pour en savoir plus

[Site du Conservatoire du littoral](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Part des éléments linéaires patrimoniaux protégés au titre des documents d'urbanisme conservés

## Description

Sont concernés les éléments linéaires patrimoniaux protégés au titre des documents d'urbanisme situés dans ou à proximité des zones AU ou des enveloppes urbaines là où le risque de dégradation y est le plus présent. Il s'agit essentiellement des linéaires de murets et de haies remarquables.

Pourcentage des éléments linéaires patrimoniaux en bon état de conservation par type de patrimoine.

## Contexte / Analyse

Sur le secteur littoral du parc (tel que défini dans le plan de parc de la charte), les murets traditionnels de séparation des parcelles agricoles sont des éléments patrimoniaux majeurs et uniques. En effet, ces murets de pierres ne sont présents que sur certaines communes littorales du site des deux caps. Ils sont à la fois témoins d'un savoir-faire ancestral, mais également support d'une flore et d'une faune remarquable. Il en est de même pour les haies qui sont moins abondantes sur le littoral de par les conditions climatiques difficiles. Elles sont, à ce titre, des liaisons écologiques indispensables au maintien d'une bonne fonctionnalité des habitats. Avec un peu moins de 300 km de linéaire, les haies sont également bien

présentes sur la façade littorale du parc. Leur rôle en terme de liaison écologique est loin d'être négligeable. Il s'agira de vérifier sur le terrain que ces éléments protégés au titre des documents d'urbanisme, seront encore présents et en bon état lors de l'évaluation à mi-parcours de la charte.

## Résultats



Source : BDC0 2014

Sans Objet

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution des surfaces d'habitats naturels remarquables des milieux littoraux

## Description

La notion d'habitat en écologie résulte du constat que la végétation et la faune qui y sont liées sont étroitement associées aux conditions particulières d'un lieu. L'étude de la végétation constitue généralement le meilleur indicateur pour définir un habitat. Ainsi en France, certains habitats sont considérés comme remarquables car ils correspondent à des conditions rarement réunies. Ces derniers accueillent le plus souvent une faune et une flore également remarquables. Ces habitats remarquables sont recensés dans la base de données ARCH pilotée par la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la mise en place d'une cartographie transfrontalière des habitats naturels Nord-Pas de Calais – Kent

ensemble des habitats de ARCH d'importance 1 et 2

## Contexte / Analyse

Au regard de la diversité et de la qualité des habitats remarquables présents sur le secteur littoral du plan de parc, il est nécessaire de pouvoir suivre l'évolution de cette

biodiversité dans le temps. L'importance du suivi de cette diversité est à mettre en parallèle avec la pression liée à la fréquentation importante et la pression d'urbanisation constante de la frange littorale du parc. Avec plus de 2 000 ha d'habitats à enjeux écologiques majeurs en 2013, l'analyse de l'évolution de ces habitats remarquables pendant la durée de la charte est une priorité.

## Résultats



Source : IGN BD Topo 2012, ARCH 2013, PNR CMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Nombre d'arrêtés municipaux pris dans le cadres de la maîtrise de la circulation des véhicules de loisirs à**

# moteurs

## Description

On recense ici le nombre d'arrêtés municipaux conformes à la réglementation pris dans le cadre de la maîtrise de la circulation des véhicules à moteur, à l'échelle communale ou intercommunale sur le territoire du Parc

Somme des arrêtés municipaux conformes à la réglementation établis par an, par commune ou EPCI.

## Contexte / Analyse

L'essor des activités de loisirs motorisés a engendré une multiplication des dégradations constatées sur les chemins ainsi qu'une augmentation des conflits entre les différents utilisateurs des itinéraires de randonnées et des espaces naturels. Ces phénomènes sont à l'origine d'une demande d'assistance de la part des élus locaux auprès du syndicat mixte du Parc (besoin de conseil en matière d'arrêté municipal, réglementation cohérente sur le territoire).

Entre 2010 et 2013, 4 EPCI avaient fait l'objet d'un diagnostic (état des lieux des problématiques rencontrées sur les chemins ruraux) correspondant à 69 communes : 65 arrêtés municipaux avaient été recensés à l'époque.

Dans le cadre du renouvellement du Label de PNR (fin 2013) l'Etat a demandé qu'un diagnostic de terrain soit réalisé (cartographie à l'appui) sur les espaces les plus sensibles du territoire. Ainsi, en 2014, une étude a été réalisée par un bureau d'études sur des chemins ruraux du territoire situés sur les **secteurs à enjeux écologiques majeurs** ; L'objectif était de réaliser un diagnostic de terrain afin d'évaluer les

degrés de sensibilité de ces chemins à la circulation des véhicules motorisés de loisirs, puis d'en ressortir des préconisations liées aux chemins audités afin que les élus locaux puissent prendre, s'ils le souhaitent, un arrêté municipal argumenté. 130 communes ont ainsi été sollicitées dans le cadre de cette étude, 52 d'entre elles ayant des chemins avec un haut degré de sensibilité : 23 arrêtés ont été recensés dans ces communes.

## Résultats

Nombre d'arrêtés pris : 23

Elaboration et validation de plans de circulation communaux ou intercommunaux couvrant l'ensemble du territoire pour les véhicules à moteur (échéance 2014)

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Evolution du nombre  
d'équipements d'accueil par  
type**

# Description

On recense ici chaque année sur l'ensemble du territoire, les équipements d'accueil du public par type : équipements d'accueil du public à savoir : Office de tourisme, musées, équipements culturels et activités de nature.

Somme du nombre d'équipements d'accueil par type et par année

## Contexte / Analyse

En tant que territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale n'est pas perçu comme destination touristique à part entière. La fréquentation touristique y est pourtant élevée, mais reste concentrée principalement sur le littoral et autour de Saint-Omer, sans bénéficier pleinement aux espaces ruraux. Toutefois, les acteurs locaux valorisent de plus en plus ces territoires comme des destinations de retours aux valeurs (visite de producteurs locaux, de paysages bocagers, activités nature), dans l'objectif d'attirer les visiteurs venus pour le littoral ou le marais audomarois.

## Limites d'interprétation

La donnée « hébergements » (gîte, chambre d'hôte, hôtellerie, camping : en nombre de lits) n'a pas été intégrée à l'analyse puisque les informations transmises étaient soit incomplètes, non homogènes ou transmises hors délais de traitement.

# Résultats

Source : ADRT

Élaboration d'une stratégie coordonnée de l'accueil touristique (échéance 2014)

Fréquence de mise à jour :



(années)

## Pour en savoir plus

Les données ne sont pas disponibles pour chaque structure tout les ans. De plus, certaines d'entres elles ont effectués des phases de travaux entraînant une baisse de la fréquentation voire une fermeture complète durant une période plus ou moins longue.

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Evolution du nombre de visiteurs par type d'activités

## Description

On considère ici l'évolution du nombre de visiteurs sur le territoire par type d'activité, à savoir les activités culturelles (musées, maisons de site, visites guidées patrimoniales réalisées par les offices de tourisme), activités de nature (exemples : rando-rail, parcours aventure dans les arbres...)

Somme du nombre de visiteurs par type d'activités

## Contexte / Analyse

En tant que territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale n'est pas perçu comme destination touristique à part entière. La fréquentation touristique y est pourtant élevée, mais reste concentrée principalement sur le littoral et autour de Saint-Omer, sans bénéficier pleinement aux espaces ruraux. Toutefois, les acteurs locaux valorisent de plus en plus ces territoires comme des destinations de retours aux valeurs (visite de producteurs locaux, de paysages bocagers, activités nature), dans l'objectif d'attirer les visiteurs venus pour le littoral ou le marais audomarois. Certaines structures ont vu le nombre de visiteurs augmenter.

Les visites nature (randonnées, balades nature, sorties

guidées) se développent, indiquant le souhait de retrouver des activités qui renouent avec le contact du milieu naturel, permettant également de connaître également un peu mieux le territoire.

## **Limites d'interprétation**

Les données ne sont pas disponibles pour chaque structure tous les ans. De plus, certaines d'entre elles ont effectué des phases de travaux entraînant une baisse de la fréquentation voire une fermeture complète durant une période plus ou moins longue.

## **Résultats**

Source : CRT, Offices de tourisme locaux

Élaboration d'une stratégie coordonnée de l'accueil touristique

Fréquence de mise à jour :  
(années)



## Pour en savoir plus

[Site Tourisme Nord Pas-de-Calais](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Nombre de journées de sensibilisation à la valorisation de l'herbe

## Description

Il s'agit du nombre de journées de sensibilisation à la valorisation de l'herbe réalisées par le Syndicat Mixte du Parc et ses partenaires chaque année. Les thèmes abordés sont la récolte, le séchage en grange, le diagnostic de prairies, etc.

Somme des journées de sensibilisation effectuées chaque année sur le territoire du Parc.

# Contexte / Analyse

Au niveau régional, les surfaces de prairies permanentes sont en régression avec une diminution de 36% de surfaces entre 1980 et 2005. l'abandon de ces surfaces en prairies pose la question de son impact sur la qualité des milieux naturels et des paysages, pour certains emblématiques du territoire du Parc. Les cultures les remplaçant vont engendrer une banalisation de la biodiversité et augmenter le risque d'érosion de ces surfaces.

Depuis 2007, un partenariat a été mis en place avec le Groupe d'Etude et de Développement Agricole, le Groupement National inter-professionnel des Semenciers et la Chambre d'agriculture pour animer un programme « Tous Autour de l'Herbe ». De nombreuses journées sont organisées pour sensibiliser les agriculteurs sur la valorisation de l'herbe et sur l'autonomie fourragère de leur exploitation.

## Résultats

Nombre de journées de sensibilisation à la valorisation de l'herbe

Source : PNR CMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Évolution de la Surface Agricole Utile

## Description

Il s'agit de l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU, territoire consacré à la production agricole) sur chaque commune (ou intercommunalité) du territoire du Parc. On considère que les surfaces des îlots identifiés dans le RPG constituent la SAU.

surface agricole par commune et évolution

## Contexte / Analyse

La SAU est en diminution depuis de nombreuses années : perte de 470 ha/an entre 1988 et 2000, et de 280 ha/an entre 2000 et 2010 sur le territoire du Parc.

Le RGA (Recensement Général Agricole) ne proposant des informations sur la SAU que tous les 10 ans, on se basera sur le RPG (Registre Parcellaire Graphique), disponible tous les ans, pour effectuer les calculs d'évolution de la SAU par commune du Parc.

## Résultats



Source : RPG – ASP 2012

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Puissance énergétique des  
chaudières bois-plaquette**

# installées dans les exploitations agricoles

## Description

Cet indicateur quantifie la puissance des chaudières bois-plaquette installée dans les exploitations agricoles.

Somme de la puissance énergétique fournie par les chaudières bois-plaquette tous les 2 ans.

## Contexte / Analyse

Le chauffage des bâtiments agricoles par un combustible comme le bois-plaquette est un excellent compromis économique et écologique. Les ressources en bois forestier et bocager sont renouvelables (si elles sont consommées moins vite qu'elles ne sont produites) et l'impact sur l'environnement est nul car le CO<sub>2</sub> rejeté n'est que celui qui avait été absorbé par l'arbre lui-même. De plus, Les haies et le bois non marchands (Aulnes, Châtaignier, Saules, produits d'élagage de grands arbres...) trouvent ainsi un débouché intéressant et participent à la valorisation de ressources locales. Ce mode de chauffage est en lien étroit avec le développement de la filière bois énergie. Plusieurs territoires et opérateurs y travaillent en région (Parcs naturels régionaux, Maison du Bois, Pays des 7 Vallées, Centre du Bois de Thiérache, À Petits Pas).

# Résultats

Puissance énergétique des chaudières bois-plaquette installées dans les exploitations agricoles

Source : Chambre d'agriculture 62

Chambre de commerce et d'industrie 62

PNR CMO 2017

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## **Surfaces engagées en agroforesterie, prés-vergers et boisements environnementaux**

### **Description**

L'agroforesterie concerne la plantation d'arbres à grand espacement sur les parcelles agricoles, exception faite des

vergers. Les boisements pris en compte ici sont des petits boisements d'intérêt environnemental, mis en place en prenant en compte les corridors écologiques et la filière bois-énergie. Les prés-vergers sont des vergers mis en place sur des prairies, sans dégrader la fonction de celle-ci.

Pour le calcul des surfaces en prés-vergers, on considère qu'un plant représente 200 m<sup>2</sup> d'espace engagé.

Somme annuelle des surfaces en agroforesterie, prés-vergers et boisements environnementaux engagés sur le territoire du Parc, séparés par type de plantation.

## **Contexte / Analyse**

L'évolution de ces plantations relève à la prise en compte des principes de l'agriculture durable dans le fonctionnement des exploitations agricoles, et à une plus grande échelle, des orientations financières de la PAC. Le développement des prés-vergers est assuré en partie par des financements publics, dont certains sont portés directement par le Parc (PRPR). Il est stimulé aussi par des formes de commercialisation de type vente directe qui permettent un retour rapide sur investissement.

La surface totale des prés-vergers est en progression constante depuis 2009 (6 hectares à cette date).

## **Résultats**

Surfaces plantées en m<sup>2</sup>

Source : PNR CMO 2017

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Surfaces engagées dans les MAE

## Description

Il s'agit des surfaces agricoles et des éléments du paysages engagés dans des Mesures Agro-environnementales : haies, fossés (linéaire), parcelles (surfaces) et mares (ponctuel) par territoire à enjeux environnementaux.

La notion de mesures agro-environnementales recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

Ces mesures visent surtout à protéger des paysages ruraux, la ressource en eau (cours d'eau et nappes), la faune et la flore.

Somme des linéaires (haie et fossés), des surfaces parcellaires et des des mares engagés chaque année par territoire éligible (Bocage, Marais audomarois, Marais de la Slack et Sites Natura 2000).

# Contexte / Analyse

Au travers des politiques agri-environnementales, on reconnaît aux agriculteurs une fonction de service relevant de l'intérêt collectif. Ces politiques portent sur les enjeux de la protection de la ressource en eau, de la lutte contre l'érosion des sols, de la préservation de la biodiversité et des paysages.

Depuis leur apparition en 1985, ces politiques et les modalités de leur mise en œuvre évoluent régulièrement (CTE, puis CAD, MAET). La nouvelle PAC qui rentrera en vigueur dès le courant de l'année 2013 définit un nouveau type de mesures, les Mesures Agro-Environnementales Climatiques.

Certaines mesures sont ainsi antérieures à d'autres, ce qui peut engendrer parfois un taux de contractualisation variable (tendance à la baisse par rapport à des mesures très anciennes). Pour l'année 2012, ce sont un peu plus de 300 ha de surfaces qui sont engagés dans les MAE (tous types confondus).

## Résultats





Source : DDTM 62 2013

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# **Nombre de lieux de restauration collective s'approvisionnant localement au moins une fois par an et nombre de repas servis**

## **Description**

Cet indicateur s'intéresse au nombre d'établissements : collèges, lycées, écoles primaires communales, hôpitaux, maisons de retraites et restaurants d'entreprises qui s'approvisionnent au moins une fois dans l'année en produits agricoles locaux.

Nombre d'établissements de restauration collective qui s'approvisionnent au moins une fois dans l'année en local sur le territoire du parc.

## **Contexte / Analyse**

Le Parc s'est fixé l'objectif d'atteindre 20% des approvisionnements des lieux de restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique, et 30% en produits issus de productions locales de qualité d'ici 2024.

En 2011, 15 communes introduisent dans les repas régulièrement des ingrédients locaux (achat régulier à une boucherie ou à un agriculteur)

La même année, 16 collèges ont pratiqué un achat local notamment dans le cadre de la quinzaine « Manger autrement » dont le Conseil Général est à l'initiative. Au total, 23 établissements ont été identifiés comme achetant des produits locaux pour un total de 7680 repas/jour.

En 2012, 29 établissements ont été recensés. La somme des repas quotidiens effectués par ces structures de restauration collective se chiffre à 11 500 repas/j.

## Limites d'interprétation

Il n'est pas possible de connaître la fréquence d'achat en produits locaux de chaque établissement.

## Résultats



Source : PNR CMO

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années) 

# Pour en savoir plus

À mettre en relation avec l'indicateur : [Nombre d'agriculteurs approvisionnant la restauration collective](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Évolution du nombre d'exploitations et de leur taille

### Description

Il s'agit d'une comparaison tous les 4 ans du nombre d'exploitations agricoles présentes sur le territoire du Parc et de la surface moyenne utilisée par exploitation.

Nombre d'exploitations  
Taille moyenne des exploitations.

### Contexte / Analyse

À l'échelle de la région Nord-Pas de Calais, la tendance est au regroupement et à l'agrandissement des exploitations agricoles (gain de 8 ha de superficie moyenne entre 2000 et 2005, soit 54 ha par exploitation en moyenne en 2005), au détriment du nombre de chefs d'exploitations. Le phénomène de regroupement des exploitations au profit des formes

sociétaires a contribué à une baisse du nombre d'exploitations individuelles de près de 30 % au niveau régional entre 1970 et 2005. En 1970, le nombre d'exploitations agricoles était d'environ 49 000, pour 18 038 en 2000 et 15 049 en 2005 (soit une diminution de 16,5 % entre 2000 et 2005).

On recense 1 385 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire du Parc en 2010, soit une diminution de 30 % des effectifs en 10 ans.

## **Limites d'interprétation**

Sans objet

## **Résultats**



Source : RGA 2010

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# **Évolution de la SAU en boisement et artificialisation des sols**

# Description

Cet indicateur représente la part de la SAU changeant de vocation et évoluant en boisement ou en artificialisation.

$(\text{Surfaces agricoles devenues boisements} / \text{Surfaces agricoles}) \times 100.$

$(\text{Surfaces agricoles devenues artificialisées} / \text{Surfaces agricoles}) \times 100.$

## Contexte / Analyse

La SAU est en diminution depuis de nombreuses années sur le territoire du PNRCMO : on enregistre une perte de 470 ha/an entre 1988 et 2000 et de 280 ha/an entre 2000 et 2010.

Ces pertes sont dues principalement aux mutations foncières en faveur des boisements et de l'urbanisation, à parts égales à l'échelle du territoire du Parc.

La comparaison de l'occupation du sol sur un pas de 4 ans permettra d'évaluer ces mutations foncières et de localiser précisément sur le territoire.

## Limites d'interprétation

On ne s'intéresse ici qu'aux pertes de SAU et non aux éventuels gains de foncier agricole sur le territoire du PNRCMO.

# Résultats



Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Surface agricole consacrée à l'agriculture biologique

### Description

Il s'agit de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique par exploitation et par type de culture, exprimée en hectares. Une distinction est faite entre les surfaces dédiées à l'agriculture biologique et celles en conversion. Les valeurs sont agrégées par commune sur l'ensemble du territoire du PNRCMO.

Somme annuelle des surfaces agricoles consacrées à l'agriculture biologique par commune.

# Contexte / Analyse

À ce jour, la place des productions biologiques dans l'agriculture du PNRCMO est marginale. Elle ne représente que 0,66 % de la surface agricole totale, loin de la moyenne nationale (2 %) et des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement (20 % en 2020). Pourtant la demande, pour les fruits et légumes comme pour les produits laitiers, est forte et en constante croissance (environ 15 % de plus par an). Elle est en grande partie assurée par des importations (25 % des produits laitiers bio sont aujourd'hui importés).

Le développement de l'agriculture biologique présente un intérêt économique indéniable. Elle met en œuvre des méthodes de culture directement compatibles avec les objectifs environnementaux de la charte, notamment ceux de protection des milieux humides et des aires d'alimentation de la ressource en eau exploitée à des fins d'eau potable. En outre, son développement devient impératif pour répondre aux enjeux fixés par la Directive cadre sur l'eau, par Ecophyto 2018, sur les zones vulnérables au titre de la Directive européenne Nitrates et sur les zones Natura 2000.

Depuis 2009, l'augmentation des surfaces en bio est régulière. L'analyse de la carte nous indique que c'est dans le Boulonnais que la majorité des exploitations agricoles consacrées au bio est située.

# Résultats



Source : GABNOR 2014

20 % de la SAU en agriculture biologique à l'échéance de 2020.

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Évolution de la surface des prairies par rapport à la Surface Agricole Utile

## Description

Il s'agit d'une comparaison tous les 4 ans du rapport entre la surface totale des prairies (permanentes et temporaires) et la SAU par commune sur l'ensemble du territoire du PNRCMO

(Somme de la surface des prairies permanentes et temporaires par commune) / SAU communale.

## Contexte / Analyse

À l'échelle du PNRCMO, la part de la SAU en prairie tend à diminuer ces dernières années (source : données RGA) : on enregistre une perte de plus de 7 500 ha de STH entre 1988 et 2010 et une évolution de la part de SAU en STH de 33 % en 1988 à 27 % en 2010.

On s'attend à un prolongement de cette tendance dans les années à venir. Au niveau régional, les Surfaces Toujours en Herbes (STH) sont en régression : perte de 36 % entre 1980 et 2005. L'abandon de ces surfaces en prairies au profit de l'habitat ou du boisement pose le problème de la fermeture des

milieux et de l'homogénéisation des paysages emblématiques du PNRCMO. Les cultures les remplaçant parfois vont aussi engendrer une banalisation de la biodiversité et augmenter le risque d'érosion des surfaces agricoles.

## **Limites d'interprétation**

Il s'agit ici des données du Recensement Général Agricole qui nous donne les surfaces déclarées par les exploitants agricoles. Ces données sont différentes d'autres sources provenant de la photo-interprétation.

## **Résultats**



Source : RGA 2010

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Taux de renouvellement des exploitations

# Description

Le taux de renouvellement des exploitations agricoles correspond au rapport annuel entre le nombre d'installations et celui des départs à la retraite dans les exploitations agricoles, exprimé en pourcentage.

Nombre d'installations / Nombre de départs à la retraite x 100.

## Contexte / Analyse

Lors de la rédaction de la charte, on estimait ce taux à une installation pour 3 départs. En 2011, les chiffres donnés par la MSA pour le territoire du PNRCMO sont de 26 installations pour 45 départs à la retraite, soit un taux de renouvellement de 58 % environ. L'objectif de tendre vers un taux de renouvellement d'une installation pour 2 départs semble être atteint mais force est de constater que les résultats varient d'une année à l'autre. Ces derniers chiffres s'expliquent également par une forte proportion d'exploitants qui sont partis à la retraite dans les années précédentes (en raison de changements effectifs ou prévus sur les âges de la retraite/préretraite). Ceci a eu pour incidence un chiffre moindre de départs en retraite à partir de 2011.

## Limites d'interprétation

On ne s'intéresse ici qu'à la création ou à l'arrêt d'une exploitation agricole sans distinction du type d'activité (maraîchage, élevage, etc...)

# Résultats

Source : MSA 2011

Assurer une installation nouvelle pour deux départs  
d'exploitants agricoles.

Fréquence de mise à jour :



(années)

## Pour en savoir plus

[Site de la DRAAF Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017